

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE, QUI A EU LIEU LE 03 OCTOBRE 2016 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 20 H 00

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Patrice Barbot, Gilles Carpentier, Jean-Guy Chassé et Daniel Choquette.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Lucie Paquette, secrétaire-trésorière adjointe, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 15 août 2016
4. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 12 septembre 2016
5. Adoption du rapport des correspondances
6. Période de questions

7. Législation

- 7.1 Règlement 16-449 modifiant le règlement 09-370 intitulé, règlement de zonage, afin de modifier les normes concernant l'entreposage du bois pour la zone 102 et l'abattage d'arbre – Adoption
- 7.2 Avis de motion Règlement 16-458 relatif à l'occupation du domaine public
- 7.3 Avis de motion Règlement 16-459 remplaçant le règlement 19-10-98/247 relatif au branchement d'égout sanitaire
- 7.4 Avis de motion Règlement 16-453 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale
- 7.5 Avis de motion Règlement 16-457 modifiant le règlement de zonage 06-370 afin de permettre l'usage résidentiel – unifamilial isolé dans la section arrière de la zone 203
- 7.6 Procédure pour la rencontre avec la CNESST

8. Administration et finances

- 8.1 Dépôt - Rapport budgétaire au 29 septembre 2016
- 8.2 Approbation des comptes à payer
- 8.3 Signature de l'entente de travail pour Madame Louise Labrèche
- 8.4 Absence de la directrice générale – remplacement assumé par Lucie Paquette secrétaire-trésorière adjointe (Annexe D)
- 8.5 Entériner l'embauche d'une commis de bureau - emploi temporaire

9. Sécurité publique – Services des incendies

- 9.1 Camion auto pompe # 255 – Autorisation pour réparations majeures

10. Transport routier – Voirie municipale

- 10.1 Dépôt - Rapport du responsable des travaux publics
- 10.2 Lumières de rues Secteur Douville – Approbation d'une soumission
- 10.3 Dos d'âne rue Demers – Demande d'installation
- 10.4 Réparation du ponceau – près du 1335 rang Nord-Ouest

11. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles

- 11.1 Appui au programme *Municipalité Écon'eau*

12. Urbanisme

- 12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats Septembre 2016
- 12.2 Dépôt - Procès-verbal du CCU tenu le 19 septembre 2016
- 12.3 Les Consultants Civil Tech Inc. – Demande d'appui *amendée* à la CPTAQ
- 12.4 Dérogation mineure DM-2016-08 - Sébastien Viens 905, rang Nord-Ouest

13. Loisirs – Culture - Organismes

- 13.1 Parc Jodoin – Autorisation de travaux dans les aires de jeux
- 13.2 O.T.J. Desnoyers - Appui pour une demande d'aide financière

14. Autre

- 14.1 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – Consultation publique sur l'avenir de Postes Canada

15. Dépôt de documents

- 15.1 Rôle d'évaluation 2017 – Sommaire

16. Période de questions

17. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20H00.

2016-10-184

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par Madame Lise Cadieux, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

2016-10-185

**3. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU
15 AOÛT 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 15 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par Monsieur Gilles Carpentier, appuyé par Monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2016-10-186

**4. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU
12 SEPTEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par Monsieur Gilles Carpentier, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 soit approuvé tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

2016-10-187

5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 1^{er} septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie des correspondances et que la secrétaire-trésorière adjointe a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les correspondances reçues depuis le 1^{er} septembre 2016 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Yolande Gadbois demeurant au 2185 rue Demers remet à chacun des membres du Conseil un document intitulé *PÉTITION DOS-D'ÂNE*

7. LÉGISLATION

2016-10-188

7.1 RÈGLEMENT 16-449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-370 INTITULÉ, RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES NORMES CONCERNANT L'ENTREPOSAGE DU BOIS POUR LA ZONE 102 ET L'ABATTAGE D'ARBRE - ADOPTION

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été donné par Monsieur Gilles Carpentier lors d'une séance de conseil du 4 juillet 2016 avec dispense de lecture lors de l'adoption;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier les normes concernant l'abattage d'arbres et les normes concernant l'entreposage du bois de chauffage pour la zone 102;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 12 septembre à 19h45 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

IL est proposé par Monsieur Daniel Choquette, appuyé par Monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 16-449, modifiant le règlement no. 09-370 intitulé, RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin de modifier les normes concernant l'entreposage du bois de chauffage pour la zone 102 et l'abattage d'arbres;

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 L'article 6.4 l) du règlement de zonage 09-370, est abrogé et remplacé par l'article l) suivant :

l) Pour l'ensemble du territoire sauf la zone 102, l'entreposage de bois de chauffage, à condition de conserver une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de propriété et, dans le cas d'un lot transversal, à condition de respecter la marge de recul minimale de la voie de circulation prévue dans la zone concerné;

Pour la zone 102, l'entreposage de bois de chauffage, à condition de conserver une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de propriété latérale ou arrière et 15m de la limite de propriété avant;

4 L'article 13.3 est ajouté suite à l'article 13.2 du chapitre 13 et se lit comme suit :

13.3 ABATTAGE D'ARBRES DANS LES ZONES À DOMINANCE RÉSIDEN- TIELLE (100)

Dans les zones urbaines à dominance résidentielle (zones identifiées par le préfixe 100 sur le plan de zonage), l'abattage de tout arbre ayant un diamètre de plus de 10 cm et mesuré à 1,2 mètre depuis le niveau du sol est autorisé dans les seuls cas suivants:

- a) L'arbre est mort, est endommagé au point d'entraîner sa perte ou est atteint d'une maladie incurable.
- b) L'arbre constitue un danger pour la sécurité des personnes.
- c) L'arbre occasionne des dommages à la propriété privée ou publique.
- d) L'arbre constitue une nuisance pour la croissance des arbres voisins.
- e) La coupe de l'arbre est nécessaire pour permettre l'exécution d'un projet de construction conforme à la réglementation municipale.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

6 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-MARIE-MADELEINE
CE 3^E JOUR D'OCTOBRE 2016

Simon Lacombe
Maire

Lucie Paquette
Secrétaire-trésorière adjointe

7.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 16-458 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Avis de motion est donné par Madame Chantal Bernatchez qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 16-458 relatif à l'occupation du domaine public.

L'objet de ce règlement vise le futur branchement privé à notre réseau d'égout sanitaire pour le lot 2 366 416, propriété de 4306503 Canada Inc.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

7.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 16-459 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-10-98/247 RELATIF AU BRANCHEMENT D'ÉGOUT SANITAIRE

Avis de motion est donné par Monsieur Gilles Carpentier qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 16-459 relatif au branchement d'égout sanitaire.

L'objet de ce règlement vise à préciser les normes ainsi que les modalités pour un branchement d'égout sanitaire.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

7.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 16-453 RELATIF AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Avis de motion est donné par Monsieur Gilles Carpentier qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 16-453 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

L'objet de ce règlement a pour but d'accorder à la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine un meilleur contrôle sur les projets pouvant affecter le paysage de la municipalité.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

7.5 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 16-457 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-370

Avis de motion est donné par Monsieur Patrice Barbot qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement 16-457 modifiant le règlement de zonage numéro 09-370.

L'objet de ce règlement est la modification des usages autorisés dans la zone 203, afin de permettre l'usage résidentiel – unifamilial isolé, dans la section arrière de la zone.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2016-10-189

7.6 PROCÉDURE POUR LA RENCONTRE AVEC LA CNESST

ATTENDU le contenu des résolutions 2015-11-274 et 2016-01-17, confiant le mandat de représenter la municipalité en regard d'une plainte de harcèlement psychologique allégué;

ATTENDU QUE tous les gestes reliés à l'exécution de ce mandat peuvent et doivent pouvoir être effectués par Me Blouin, notamment d'assister à toute rencontre, audience ou séance de travail, avec le ou les représentants de la municipalité, tenues ou à être tenues auprès des autorités ou organismes ou adjudicateurs désignés pour ce dossier;

IL est proposé par Monsieur Gilles Carpentier, appuyé par Monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MAINTENIR, avec toute l'autonomie professionnelle requise en ces matières pour Me Denis L. Blouin, les mandats qui lui ont été confiés pour représenter la municipalité devant toute instance saisie du dossier de plainte de harcèlement psychologique allégué par le plaignant en cause;

DE PERMETTRE et de requérir Me Denis L. Blouin d'assister et d'être présent à tout exercice de représentation de la municipalité auprès de toute instance, enquêteur, conciliateur et décideur, sans interférence, afin de pouvoir assurer la meilleure représentation possible devant ces dites instances, jusqu'à la fin de son mandat;

DE DÉSIGNER, dans le cadre de l'enquête à être complétée par l'enquêtrice désignée au dossier de la CNESST, Monsieur le maire Simon Lacombe ou son substitut désigné pour le cas où le maire ne pourrait agir, pour être le représentant de la municipalité et pour être accompagné en tout temps par Me Blouin, aux fins de l'assister dans son rôle de

représentant, et d'être au fait de toute information transmise ou à transmettre à l'enquêtrice dans la conduite de son enquête.

8. ADMINISTRATION ET FINANCES

8.1 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 SEPTEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière adjointe remet aux membres du Conseil le rapport budgétaire du fond d'administration au 29 septembre 2016.

2016-10-190

8.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du Conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 15 232.30 \$, les comptes payés par chèques au montant de 9 762.35 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 20 456.83 \$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 430 868.80 \$ le tout avec dispense de lecture.

2016-10-191

8.3 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE TRAVAIL POUR MADAME LOUISE LABRÈCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné l'embauche de Madame Louise Labrèche au poste d'adjointe administrative lors de la séance du 15 août 2016;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de déterminer les conditions d'emploi de Madame Labrèche;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet d'entente a été remis à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par Monsieur Daniel Choquette, appuyé par Madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de travail de Madame Labrèche.

2016-10-192

8.4 ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE - REMPLACEMENT ASSUMÉ PAR LUCIE PAQUETTE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE (Annexe D)

CONSIDÉRANT l'absence de Madame Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour raison médicale d'une durée indéterminée;

*CONSIDÉRANT QU'*en l'absence de la secrétaire-trésorière, la secrétaire-trésorière adjointe doit assumer le remplacement;

CONSIDÉRANT ces faits, la secrétaire-trésorière adjointe demande une compensation salariale pour la durée du remplacement;

IL est proposé par Monsieur Daniel Choquette, appuyé par Monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'octroyer la compensation demandée dû au surplus de travail de celle-ci en cette période de travail intense;

D'autoriser le maire à signer l'Annexe D du contrat de travail de Madame Lucie Paquette.

2016-10-193

8.5 ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE COMMIS DE BUREAU – EMPLOI TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT un manque de personnel au bureau municipal dû à l'absence de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers doivent progressés afin de respecter les échéanciers;

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélanie St-Pierre possède les qualifications requises;

CONSIDÉRANT QUE Madame St-Pierre est disponible plus ou moins vingt (20) heures semaine;

Il est proposé par Monsieur Daniel Choquette, appuyé par Madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Madame Mélanie St-Pierre soit embauchée au poste de commis de bureau – emploi temporaire.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

2016-10-194

9.1 CAMION AUTO POMPE # 255 – AUTORISATION POUR RÉPARATIONS MAJEURES

CONSIDÉRANT QUE le camion pompe de notre Service sécurité incendie nécessite des réparations majeures;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Aréo-Feu a fourni une première soumission au montant de 10 002.41 \$ taxes en sus;

*CONSIDÉRANT QU'*il a été demandé par les membres du conseil de revoir cette soumission afin de procéder aux réparations urgentes seulement;

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la soumission révisée a été remise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Monsieur Gilles Carpentier, appuyé par Monsieur Patrice Barbot, et résolu à la majorité des conseillers présents;

QUE la soumission de la compagnie Aréo-Feu au montant de 7 911.51 \$ taxes en sus soit acceptée;

QUE le directeur du service sécurité incendie, Francis Lacharité, est responsable de faire le suivi de ce dossier.

On demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4		✓
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6		✓

Le résultat du vote 2 pour, 4 contre, la résolution est donc refusée.

10. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

10.1 DÉPÔT - RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport du responsable des travaux publics de Septembre 2016.

2016-10-195.

**10.2 LUMIÈRES DE RUES SECTEUR DOUVILLE – APPROBATION
D’UNE SOUMISSION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé une dépense pour l’ajout d’éclairage – Secteur Douville;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l’achat des fournitures nécessaires;

Ent. Électriques Robert Jodoin Ltée	2 859.00 \$	1 140.00 \$
André Lacombe Inc	3 092.00 \$	1 248.00 \$

IL est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé Madame Chantal Bernatchez, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

D’effectuer l’achat des fournitures auprès de la compagnie Les Entreprises Électriques Robert Jodoin Ltée au prix de 3 999.00 \$ taxes en sus.

2016-10-196

10.3 DOS D’ÂNE RUE DEMERS – DEMANDE D’INSTALLATION

CONSIDÉRANT les discussions tenues lors de la session régulière du 12 septembre 2016;

*CONSIDÉRANT QU’*un document a été déposé le 19 septembre et signé par quatre (4) résidents de la rue Demers;

IL est proposé par Monsieur Gilles Carpentier, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à la majorité des membres présents;

DE procéder à la pose de deux (2) dos d’âne permanents (bosse de ralentissement) en face du 2130 – 2135 et du 2170 - 2175 rue Demers afin de ralentir la circulation;

De mandater Monsieur René Martin, responsable des travaux publics, afin de faire exécuter ces travaux.

On demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3	✓	
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5		✓
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 5 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

2016-10-197

10.4 RÉPARATION DU PONCEAU – PRÈS 1335 RANG NORD-OUEST

CONSIDÉRANT l'affaissement de la chaussée sur le rang Nord-Ouest près du 1335;

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs sont requis;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont indiqués et recommandés dans le rapport des travaux publics déposé à la session du 12 septembre 2016 et préparé par Monsieur René Martin;

IL est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à la majorité des conseillers présents;

DE mandater monsieur René Martin, responsable des travaux publics, de coordonner les travaux de réparation du ponceau sur le rang Nord-Ouest.

On demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire		
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2	✓	
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4	✓	
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote 5 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

11. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016-10-198

11.1 APPUI AU PROGRAMME MUNICIPALITÉ ÉCON'EAU

CONSIDÉRANT l'initiative de Réseau Environnement dans le développement du programme les *Municipalités Écon'eau* qui vise à offrir des services d'accompagnement et de reconnaissance des municipalités championnes en matière d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative aura des retombées positives sur les méthodes de gestion de l'eau;

IL est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer le Réseau Environnement pour sa demande de subvention au Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

12. URBANISME

12.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS SEPTEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de Septembre 2016.

12.2 DÉPÔT - PROCÈS VERBAL DU CCU TENU LE 19 SEPTEMBRE 2016

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenu le 19 septembre 2016.

2016-10-199

12.3 LES CONSULTANTS CIVIL TECH INC. – DEMANDE D'APPUI AMENDÉE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT la demande de Les Consultants Civil Tech Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT le potentiel agricole faible;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'utiliser le lot à des fins agricoles (superficie insuffisante);

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a aucun impact sur l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé est dans un secteur déstructuré, lots construits de part et d'autre;

CONSIDÉRANT QUE le projet maximisera le potentiel des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de l'accord de la Commission permettra la construction d'une nouvelle résidence;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles, ailleurs en zone blanche, dans la municipalité pour réaliser ce projet;

IL est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'appuyer la demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la construction d'une maison sur le lot 2 366 870.

2016-10-200

**12.4 DÉROGATION MINEURE DM-2016-08 – SÉBASTIEN VIENS 905
RANG NORD-OUEST**

Une demande de dérogation mineure est présentée par Sébastien Viens pour le lot 2 366 398, 905 rang Nord-Ouest.

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la marge de recul avant de la maison est et sera de 7,42m au lieu du minimum de 10m prescrit. La dérogation sera de 2,58m. Le propriétaire refait les fondations et la maison sera au même endroit qu'actuellement.

CONSIDÉRANT QUE le préjudice est inexistant pour les voisins;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la situation perdure depuis presque 100 ans;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice élevé au propriétaire actuel si la demande est refusée;

IL est proposé par Monsieur Daniel Choquette, appuyée par Madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation, considérant que la marge de recul avant de la maison sera de 7,42m au lieu de 10m prescrit, une différence de seulement 2,58m.

13. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES

2016-10-201

**13.1 PARC JODOIN - AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LES
AIRES DE JEUX**

CONSIDÉRANT la recommandation de Loisirs et Sports Montérégie d'ajout nécessaire de matériau amortisseur;

IL est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Monsieur Daniel Choquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE procéder au remplacement du sable dans les trois (3) aires de jeux au Parc Jodoïn par de la fibre de cèdre;

QUE la compagnie Tessier Récréo-Parc Inc. est autorisée à fournir et installer le paillis, les bordures et la membrane pour un montant de 22 644.21 \$ taxes en sus tel que mentionné dans la soumission reçue le 26 septembre;

QUE l'excavation et le transport des rebus seront exécutés par la compagnie Beauregard Équipement 2005 Inc. pour un montant de 4 250 \$ taxes en sus;

QUE les fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux soient portées au compte 59-152-10 *Fonds de parc et terrains de jeux* (13 163.43 \$) et la différence sera portée au compte 59-110-10 *Surplus accumulé non affecté*.

2016-10-202

13.2 O.T.J. DESNOYERS – APPUI POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'O.T.J. Desnoyers Inc a déposé une résolution portant le numéro 2016/09/09 demandant l'appui de la municipalité dans ses démarches pour obtenir une aide financière pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'O.T.J. Desnoyers Inc désire présenter un nouveau projet de construction d'un centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but l'autonomie de l'O.T.J. Desnoyers Inc quant au service qu'elle doit rendre à sa population;

Il est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à la majorité des conseillers présents;

D'appuyer l'O.T.J. Desnoyers Inc dans leurs démarches de demande d'aide financière pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel.

On demande le vote sur cette proposition :

		POUR	CONTRE
Simon Lacombe	Maire	✓	
Chantal Bernatchez	Siège # 1	✓	
Jean-Guy Chassé	Siège # 2		✓
Gilles Carpentier	Siège # 3		✓
Daniel Choquette	Siège # 4		✓
Patrice Barbot	Siège # 5	✓	
Lise Cadieux	Siège # 6		✓

Le résultat du vote 3 pour, 4 contre, la résolution est donc refusée.

14. AUTRE

2016-10-203

14.1 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES – CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

*CONSIDÉRANT QU'*en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

CONSIDÉRANT QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir,

de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE les compressions au service de livraison ont été mises en veilleuse et que le gouvernement libéral mène en ce moment un examen de Postes Canada, pour lequel il a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé de préciser les options concernant l'avenir du service postal public canadien;

*CONSIDÉRANT QU'*un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis des particuliers et des groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail et qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

*CONSIDÉRANT QU'*il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le *Protocole du service postal canadien*, d'assurer la prestation de services bancaires, de « verdir » Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et, d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

Il est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De prendre les moyens nécessaires, en indiquant dans le bulletin municipal du mois d'octobre 2016, le lien pour compléter le questionnaire du comité parlementaire sur le service postal et encourager la population à y répondre. Le questionnaire sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre à l'adresse suivante :

<https://surveysondagehoc.parl.gc.ca/TakeSurveyPage.aspx?s=5ec33660a92b43bea16fdfedee47c9b&tsid=2772e3b4fcb84919b6f567a649b3e289&c=fr-CA>

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 Rôle d'évaluation 2017 – Sommaire

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Patrice Barbot, appuyé par Monsieur Daniel Choquette, de lever cette session à 21h15.

Simon Lacombe
Maire

Lucie Paquette
Secrétaire-trésorière adjointe

PROJET